



COMITE SYNDICAL DU MARDI 04 MARS 2014 A 19 H 15

COMPTE RENDU DE REUNION

Liste de présence

Etaient présents

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
CC du Bonnevalais	Daniel BERTHOME, Michel BIGEAULT, Michel BOISARD, Gérard GOUSSU, Alain LEVACHER, Guy RAIMBERT.	Pierre LECRIVAIN.
CC du Dunois	Gilles PREVOST	
CC du Pays Combray	Marc ENAUX, Vincent CARNIS, Pierre FETTER, Thierry HARDOU, Jacky HULINE, Jean-François MANCEAU, François PELTIER.	
CC du Perche Gouët	Daniel DOUARD, Gérard LEGRET, Patrick MARTIN, Jean-Michel PELLETIER, Patrick PHILIPPE, Robert WEBER.	Jacqueline LETERTRE
CC des Plaines et Vallées Dunoises	Michel BRANCHET, Serge FAUVE, Jean-Luc MARCAULT	David JOSEPH
CC des 3 rivières	Jean-Yves DEBALLON, Jacky DESILES, Etienne FOISY, Dominique LEFEVRE, Eric MERILLON, Vincent PERRIN DE BRICHAMBAUT.	
Communes	Dominique MAROQUIN (La Bourdinière-Saint-Loup), Yves GUERIN (La Croix-du-Perche), Laurent DESCOTTES (Mignières).	Florence LAQUIERRERE (Authon-du-Perche), Pierre BOUDET (Charbonnières).

Etaient absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
CC du Bonnevalais	Luc BOUTFOL, Bruno LHOSTE, Christophe MAUPU
CC du Dunois	Eric LECOIN, Jean-Yves PANAI.
CC du Pays Combray	Jean-Paul BOURDELAS, Philippe BRULARD, Gérard CHAILLOUX, Luc DESVEAUX, Christophe JAMIN, Michel MAUBERT.
CC du Perche Gouët	Guy AUGUSTE, Thierry BULOUE, Dominique DOUSSET, James GOUHIER, Claude MONTFERME, Gérard RESTEGUE, Jean-Paul ROBIN.
CC des Plaines et Vallées Dunoises	Jean-Marcel BERNET, Bernard SOLLET.
CC des 3 rivières	Alain SAVIGNY, Patrice JULLIEN, Sandrine FATIMI.
Communes	Patrice LERIGET (Authon-du-Perche), Jacky PASQUET (Beaumont-les-Autels), Sébastien VIVIEN (Béthouvilliers), Jean-Michel LEPROUST (Chapelle-Guillaume), Gilbert GRENECHE (Charbonnières), Yves RUEL (Chassant), Yanick FRAPSAUCE (Miermaigne), Etienne VEDIE (Saint-Bomer), Jean-Claude VALLEE (Soizé).

Membres consultatifs sans voix délibératives : Jacky PIGEARD (Association propriétaires de Moulins (Ozanne, Foussarde, Thironne) Claude COURNARIE (Association propriétaires de Moulins (Yerre).

Assistaient également à la réunion : Céline MORIN, Benoit BASCIO, Sylviane PELLERAY.

Débat d'orientations budgétaires

La séance débute à 19h15.

En préalable, M. BOISARD précise qu'il est proposé de voter le budget avant les élections afin de pouvoir respecter les échéances règlementaires. Un budget supplémentaire pourra être voté par la nouvelle équipe, si elle le souhaite, une fois les délégués renouvelés.

Le syndicat ayant obtenu le compte de gestion depuis l'envoi des documents préparatoires à la réunion, il est proposé de voter le budget avec l'affectation des résultats et non avec leur reprise anticipée comme prévu initialement.

Le résultat de clôture conclut à un excédent de 464 679 € en fonctionnement et un déficit de 85 798 € en investissement. Il est proposé de voter le budget en suréquilibre pour conserver cet excédent en tant que réserve de trésorerie pour ne pas contracter des emprunts supplémentaires.

L'augmentation proposée de 1% des participations statutaires ne suscite pas de débat.

Le programme d'actions du syndicat est présenté. Il est proposé de reconduire le contrat de maintenance des ouvrages hydrauliques et de remettre en état les ouvrages automatiques présents sur la commune de Cloyes-sur-le-Loir. Le statut de ces ouvrages est discuté par les membres du comité syndical. En effet, pour cet entretien et ce renouvellement, le syndicat intervient sur des ouvrages privés qui ont été automatisés par les anciens syndicats. Leur bon fonctionnement relève de l'intérêt général pour réguler les inondations. Le syndicat intervient sur des parcelles privées sans déclaration d'intérêt général, ni convention.

Des précisions sont demandées sur l'opération patrimoniale de 663 801,60 € figurant en dépenses et en recettes d'investissement. Elle a été inscrite au budget suite à la demande de la Trésorerie qui souhaitait que le syndicat amortisse cette dépense du SIA de Sandarville sur 50 ans. Il s'avère que cette dépense correspond à l'achat de terrains réalisé en 1960. A cette époque, l'amortissement n'était pas obligatoire et au vu de l'ancienneté de cette opération, son amortissement ne se justifie plus. Le syndicat a refusé cet amortissement pour cette raison et pour ne pas imputer annuellement son budget d'une opération d'ordre de l'ordre de 13 276 €. Par ailleurs, le syndicat de Sandarville était propriétaire de la vallée de la Malorne sur la commune d'Alluyes. Du fait de la fusion, le SMAR Loir 28 se retrouve propriétaire de ces terrains constitués par le fond de cette vallée. Il devra donc l'entretenir, comme il le fait sur d'autres secteurs dans le cadre de ses compétences.

Il est proposé de reconduire les dépenses de fonctionnement dans le même ordre de grandeur par rapport au budget primitif 2013, elles sont évaluées à 611 240 €. Les recettes de fonctionnement sont en légère hausse, évaluées à 509 400 €.

Il est proposé de voter les dépenses et recettes d'investissement à l'équilibre comme le prévoit l'article L.1612-6 du CGCT. Leurs montants sont évalués à 428 150 €.

La séance est clôturée à 19h45.